

BORDEAUX-MAROC (B.-M.)

François Léon *Daniel* GUESTIER, président

Né à Bordeaux, le 15 mai 1851.

Fils de Daniel Guestier et d'Élisabeth Charlotte Antoinette Léontine Galz de Malvirade.

Marié à Bordeaux, le 26 novembre 1874, avec Mary Susan Mousey Johnston.

Veuf, remarié, le 25 février 1889, avec Marthe Piganeau. Dont sept enfants.

Bachelier ès lettres et ès sciences, licencié en droit, saint-cyrien (sept. 1871), démissionnaire (1873).

Chef de Barton et Guestier, l'une des premières maisons de vins de Bordeaux.

Administrateur de la Société bordelaise de Crédit industriel et commercial
Administrateur délégué de la Banque de France (succursale de Bordeaux).

Président de la chambre de commerce,
vice-président de l'Institut colonial.

Etc.

Commandeur de la Légion d'honneur (8 avril 1926).

Décédé à Bordeaux, le 25 mai 1928.

Bordeaux-Maroc (B.-M.)
(*Le Sémaphore algérien*, 23 janvier 1920)

Sous cette raison sociale vient de se constituer une société ayant pour principal objet social l'importation et l'exportation, le transit de tous les produits récoltés, denrées, marchandises de toutes provenances et toutes opérations et entreprises de transport, navigation, affrètement et armement.

La création, l'acquisition, la prise à bail, et l'exploitation de tous comptoirs, agences, magasins, entrepôts, services de la manutention, etc.

Le capital est fixé à un million de fr. divisé en 2.000 actions de 500 francs.

Conseil d'administration : MM. Bates ¹, V. Champigneul ², F. Coquelle ³, Ed. Daubrée ⁴, D. Guestier, le comte de Lapeyrouse ⁵, A. Roger ⁶ et la société en commandite Seignouret frères ⁷.

Siège social, 84, rue de Rennes, à Paris.

APPELS DE FONDS
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 mars 1920)

Bordeaux-Maroc. — Versement du 4^e quart, avant le 15 avril, au siège, 15, rue Taitbout, Paris. — *Petites Affiches*, 24 mars 1920.

LA GUERRE DES SAUTERELLES AU MAROC
(*La Vague*, 10 mars 1921)

- Pourquoi et pour qui nous faisons au Maroc une guerre sans fin ?
- Oui, pourquoi et pour qui cette conquête par le sang, par le fer et par le feu ?

¹ Georges-Édouard Bates : négociant à Dunkerque, fondateur de la société en nom collectif A. Delagrangé, G.E. Bates & Cie : achat et vente des charbons, location et achat des navires (sept. 1917). Objet étendu en juin 1918 à l'exploitation forestière. Fondateur (mars 1920), puis liquidateur (déc. 1921) de la Société des scieries de l'Ouest et du Centre. Administrateur de la Compagnie chérifienne de colonisation (oct. 1920).

² Victor Jean Louis Champigneul (Paris X^e, 18 mai 1858-Paris XVI^e, 2 juillet 1924) : ingénieur, fondateur de la Société Champigneul : presses hydrauliques, à Paris, fusionnée en 1917 avec les Usines Bouhey et Farcot au sein de la Société d'outillage mécanique et d'usinage d'artillerie (Somua). Vice-président de la Société industrielle de transports automobiles (1919) : collecte des ordures ménagères en région parisienne, représentant de Schneider au conseil des Usines Skoda (1919) et de l'Union européenne industrielle et financière (1922), administrateur des Taxis Citroën (1924).

³ Félix Coquelle (Dunkerque, 5 juillet 1864-Rosendaël, 3 août 1928) : fils d'Eugène Coquelle-Gourdin. Successeur de son père comme négociant-commissionnaire et assureur à Dunkerque, agent de la Navigation mixte et de la S.A.G.A. (ligne Bordeaux-Maroc), membre du conseil de surveillance de l'industrie linière, administrateur de la Société du Haut-Ogooué (1919), président de la chambre de commerce, député du Nord (1926-1928).

⁴ Auguste Édouard Victor Daubrée (Clermont-Ferrand, 12 juillet 1877-Tanger, 18 mars 1945) : fils d'Édouard Daubrée (1830-1878), officier de cavalerie, puis manufacturier, et de Marguerite Læticia Mérilhou de Pouyade. Frère cadet d'Adolphe Daubrée (1864-1934), ingénieur E.C.P., directeur des Éts Michelin. Fondateur de l'éphémère Compagnie aérienne du Sud-Ouest (1910), propriétaire du château de Reynats à Chancelade (Dordogne), administrateur de la Société forestière et agricole de Montmorency (1918), de la Société des vins fins d'origine (mars 1919), des Scieries et bois ouvrés de Bourgogne (mai 1919), de l'Ifriquia (1920), de l'Union financière française pour l'organisation industrielle (juin 1921), des Forces hydrauliques de la Basse Vézère (nov. 1924), de la Société financière et immobilière (déc. 1924), de la Banque de l'Alimentation Parisienne Édouard Chauv & Cie (déc. 1926), du Barbier de Venise, aux Champs-Élysées (1929-1932), de l'Union girondine de gestion (1937).

⁵ Roger Maury de Lapeyrouse-Vaucresson (Bône, 11 février 1880-Les Tourettes, Drôme, 23 sept. 1953). Marié à Paris XVI^e, le 26 nov. 1913, à Marie-Andrée Sulzbach, fille du banquier Maurice Sulzbach. Administrateur de la Société des Forges et Ateliers de la Fournaise (jan. 1916), des Tuileries et Briqueteries de Bohain (juin 1919), de la Cie chérifienne de colonisation et de l'Ifriquia. Maire de La Baule (1925-1935).

⁶ Auguste Roger : ingénieur E.C.P., administrateur des Tuileries et Briqueteries de Bohain (juin 1919).

⁷ Seignouret frères : maison bordelaise exportant des vins à sa marque et important des U.S.A. des salaisons et charcuteries. Fournisseurs de la marine, des colonies et de la guerre (publicités 1894). Association avec Philippe Bouchard, de Beaune (1901). Décès de Bouchard à Casablanca, le 26 décembre 1915. Perte de plus des trois quarts du capital social et mise en liquidation (1925). Célébration du centenaire (*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 28 décembre 1930).

- Pour les grosses sauterelles financières qui se sont abattues sur la colonie.
- Alors, c'est la même histoire qu'en Syrie et Cilicie ?
- Naturellement. Voulez-vous les noms de ces sauterelles ? D'abord les « compagnies » de sauterelles :

.....

LES JEUNES SAUTERELLES

Guerre et après-guerre : grand rush d'appétits. On fonde de nouvelles sociétés marocaines. L'année [1920] sont nées de nouvelles sauterelles qui sont déjà à la besogne. Voici en raccourci la courte histoire de trois d'entre elles :

En premier lieu, le groupe *Bordeaux-Maroc*, au capital de 6 millions de francs, qui est destiné à prendre une grande importance dans le protectorat.

La société *Bordeaux-Maroc* a principalement pour objet :

L'importation et l'exportation, le transit de tous produits, récoltes, denrées, marchandises de toutes provenances, et toutes opérations et entreprises de transport, navigation, affrètement et armement.

La création, l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation de tous comptoirs, agences, magasins, entrepôts, services de manutention.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association ou autrement.

D'une manière générale, toutes opérations ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, même minières, forestières ou agricoles, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou la développement.

Le tout en tous pays mais plus particulièrement au Maroc, dans les pays de protectorat français et dans les colonies françaises.

Son conseil d'administration est composé des personnalités suivantes :

Président : M. Guestier, ancien président de la chambre de commerce de Bordeaux ; vice-présidents : M. Félix Coquelle, propriétaire ; M. Victor Champigneul, administrateur de la S.O.M.U.A. ; administrateurs : MM. Roger de Lapeyrouse, industriel ; Auguste Roger, ingénieur E. C. P. ; François Seignouret ⁸, négociant ; M. James Lacey, négociant ; M. de Lamazière ⁹, propriétaire ; M. Henry Ulmann, négociant en grains ; M. de Lyrot ¹⁰, propriétaire ; administrateurs-délégués : M. Georges-Édouard Bates, armateur-industriel ; M. Édouard Daubrée, propriétaire.

Mais Bordeaux-Maroc, peu de temps après sa fondation, a décidé de donner une extension plus grande à ses opérations en fondant une nouvelle société : l'*Ifriquia*, et en apportant une large part à la constitution de la Compagnie chérifienne de colonisation.

Assez de sauterelles pour aujourd'hui : c'est lourd à digérer. Dans une autre *Vague*, nous examinerons les vieilles sauterelles ; nous projeterons la lumière sur les origines creusotiques et les dessous schneideriens de l'interminable guerre du Maroc. À bas les guerres et les profiteurs de guerres !

⁸ François Seignouret : décédé à Paris, le 13 février 1924, après une courte maladie. Obsèques à Bordeaux.

⁹ Marcel Calary de Lamazière : fondateur de la Société générale pour le développement de Casablanca. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soblanca.pdf

¹⁰ Comte Louis de Lyrot : ancien percepteur, commissaire aux comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Chemin de fer du Nord et de l'Union financière française pour l'organisation industrielle. Administrateur de la Compagnie générale des voitures à Paris, du Nord-Sud électrique, etc. Voir :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
BORDEAUX-MAROC
Société anonyme industrielle commerciale maritime
au capital de 1.000.000 de fr.

TITRES FRANÇAIS 9 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Capital porté à 6.000.000
par délibérations des 16 avril et 14 mai 1920

CAPITAL RÉDUIT
à 1.200.000
par l'assemblée générale du 25 janvier 1922

ACTION DE 100 FRANCS
Assemblée générale du 25 janvier 1922

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : D. Guestier
Un administrateur (à droite) : E. Bates

COMMERCE COMMISSION, EXPORTATION
Bordeaux-Maroc
Société anonyme commerciale et maritime
(*La Journée industrielle*, 26 janvier 1922)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 13, rue Taitbout, se sont réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. de Lyrot.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du conseil d'administration et avoir pris connaissance du bilan, qui fait ressortir une perte de 5.464.350 fr., a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

Il a été décidé que le capital social, actuellement de 6 millions, serait réduit à 1.200.000 francs par l'échange des actions anciennes de 500 fr. par un nombre égal d'actions nouvelles de 100 fr. Le capital ainsi réduit pourra être ensuite porté à 1.700.000 fr. Cette décision a été prise à la majorité, un certain nombre d'actionnaires s'étant abstenus dans le vote.

L'ancien conseil d'administration démissionnaire a été remplacé par MM. de Lyrot, Champigneul, Roger et Coquelle. Tous pouvoirs ont été donnés aux nouveaux administrateurs à l'effet de procéder à l'augmentation de capital ci-dessus. Sous condition suspensive de la réalisation de l'opération, l'article 7 des statuts a été modifié.

Après avoir entendu lecture d'une lettre adressée au conseil par deux actionnaires opposants, l'assemblée, par application de l'article 48 des statuts, a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser en l'espèce l'introduction de l'action judiciaire demandée par lesdits actionnaires

SOCIETE BORDEAUX-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 3 février 1922)

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé la situation présentée par le conseil accusant une perte totale de 5.404.450 fr. 48 sur les exercices 1920 et 1921. Malgré que la perte dépasse les trois quarts du capital social, elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société, mais que le capital serait réduit de 6 millions à 1 million 200.000 francs.

Le conseil a été autorisé à augmenter ce nouveau capital jusqu'à concurrence de 1 million 700.000 francs.

Bordeaux-Maroc
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1922)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 8, rue Jean-Goujon, réunis hier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé. Ils ont confirmé à l'ancien conseil d'administration le *quitus* de sa gestion voté par l'assemblée extraordinaire du 25 janvier dernier, et accepté la démission de MM. Champigneul, Coquelle, de Lyrot et Roger, administrateurs.

L'assemblée a ensuite élu, à ces fonctions, MM. Victor Champigneul, Louis de Lyrot, Auguste Roger et Beauvaus, en conférant au nouveau conseil la mission de faire le nécessaire pour aboutir dans les démarches envisagées à la fin du rapport du conseil d'administration démissionnaire.

AEC 1922/427 — « Bordeaux-Maroc » (Sté anon., industrielle, commerciale et maritime),

8, rue Jean-Goujon, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an. f. en 1919, 2 millions de fr.

Objet. — Import. et export., transit de tous produits ou marchandises, navigation, affrêt., armement.

Imp. — Ciment, fers, poutrelles, tôles ondulées, voies étroites

Agences. — Casablanca, Kénitra, Rabat.

Conseil. — MM. de Lyrot, Champigneul, Roger, Coquelle.

Nouveau conseil. — MM. Victor Champigneul, Louis de Lyrot, Auguste Roger, Beauvaus.

ÉTUDE FINANCIÈRE

À PROPOS DE BORDEAUX-MAROC

Le rôle du Crédit Commercial de France
(*Le Soir*, 24 juin 1922)

C'est une bien petite affaire et nos lecteurs pourront se montrer surpris que nous lui consacrons toute une étude, alors qu'un simple articulet serait largement suffisant pour dire ce qu'elle est et ce qu'elle vaut.

Aussi bien, la Société Bordeaux-Maroc n'est-elle ici qu'un prétexte. Ceux qui nous suivent avec fidélité ont pu constater que nous essayons, presque chaque fois, de tirer non pas une moralité, mais une indication, des faits que nous venons d'exposer. Aujourd'hui, nous pratiquerons la méthode inverse, exposant certains procédés en usage dans certaines banques et, pour appuyer notre démonstration, nous citerons un exemple, en l'espèce *Bordeaux-Maroc*.

Tout d'abord, un rapide coup d'œil sur le jeune passé de cette entreprise. La Société anonyme industrielle, commerciale et maritime dite Bordeaux-Maroc a été constituée le 24 octobre 1919. Son objet : l'importation et l'exportation, le transit de tous produits, la création et l'exploitation de tous comptoirs au Maroc en particulier et aux colonies françaises en général.

L'idée des fondateurs pouvait, à ce moment, paraître très heureuse. Le Maroc est encore un pays neuf où toutes les espérances sont permises. Le groupe Gompel s'y est taillé une place considérable, sans tout absorber cependant. Les hommes de bonne volonté peuvent y exercer leur tempérament. Encore faut-il qu'ils agissent avec prudence et qu'ils aient un peu de chance.

Le capital de la société fut fixé à l'origine à un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs. Il a été porté à 6 millions le 25 juin 1920 et à 8 millions le 4

février 1921. Depuis le début, le Crédit Commercial de France n'a cessé de conserver un contact des plus étroits avec cette affaire.

C'est le Crédit Commercial de France, en effet, qui reçut les versements complémentaires pour la libération des actions. C'est le Crédit Commercial de France qui plaça de nombreux titres Bordeaux-Maroc dans sa clientèle. Voici même ce qu'on raconte à ce sujet :

Bordeaux-Maroc ayant besoin d'alimenter sa trésorerie, sollicita une ouverture de crédit. Le Crédit Commercial de France lui avança ainsi 1.500.000 francs. Pour faire échange de bons procédés, Bordeaux-Maroc céda à la Banque et au prix de 470 francs, un gros paquet de titres que celle-ci revendit à ses clients à un prix qui s'éleva jusqu'à 580 francs. Le Crédit Commercial de France gagna, dit-on, dans l'opération, près de 250.000 francs. Nous n'y trouverons rien à redire : toute peine mérite salaire.

Tout le monde serait content si des jours difficiles n'étaient venus pour la Société Bordeaux-Maroc. L'affaire s'est lancée à la veille de la crise commerciale. Ses achats furent faits à des prix maxima. La vente a laissé quelques déceptions. C'était fatal et personne n'y peut rien. Les entreprises les plus solidement assises ont été ébranlées par la tourmente. On ne peut se montrer surpris que le jeune arbrisseau ait été presque entièrement déraciné.

Et cependant, quelques-uns de ceux qui l'ont planté gardent la foi. La crise, pensent-ils, ne durera pas éternellement ; un jour viendra, prochain peut-être, où des conditions normales présideront aux transactions commerciales ; Bordeaux-Maroc aura tôt fait de panser ses blessures et de prouver sa vitalité. Il convient donc de prendre des mesures énergiques et de nettoyer ce qui est définitivement perdu.

L'idée a séduit quelques capitalistes jusqu'ici étrangers à l'affaire. Parmi eux se trouve un général que la guerre a fait glorieux. Il entrevoit, lui aussi, la possibilité pour Bordeaux-Maroc de reprendre plus tard des revanches fécondes en profits et demande que chacun consente un sacrifice nécessaire.

Le Crédit Commercial de France, paraît-il, ne partage pas cette manière de voir et maintient ses droits dans toute leur plénitude. Il a prêté 1.500.000 francs. On lui a remboursé la moitié de cette somme. Il exige la totalité du solde. Et c'est en vain qu'on lui fait remarquer qu'il a tout intérêt au salut de l'affaire, qui fut un peu sienne, un jour. C'est en vain que certains rappellent qu'il a réalisé un coquet bénéfice sur le placement des titres. Ces arguments sont sans valeur pour lui.

A-t-il tort ? Non. Nous le disons très nettement : Le Crédit Commercial de France n'a pas tort de se désintéresser d'une affaire au lancement de laquelle il a collaboré. S'il agissait autrement, ce serait une véritable révolution dans les mœurs bancaires.

Vous voyez tous les jours des banques placer du mauvais papier à leur clientèle. Leur commission ne s'élève pas toujours à 110 francs, comme celle du Crédit Commercial de France pour Bordeaux-Maroc, mais le principe reste le même. Or, au jour du désastre, en avez-vous vu une seule essayer de désintéresser ses clients pour la perte qu'elle leur a fait subir ?

Allons donc, il n'y aurait pas assez d'éclats de rire chez les autres banquiers pour souligner son geste.

Et vous voudriez que l'ancienne Banque Suisse et Française, aujourd'hui Crédit Commercial de France, fasse ce que nos plus vieilles maisons françaises n'ont jamais fait ?

N'EXAGÉRON PAS

BORDEAUX-MAROC
(*Le Petit Bleu*, 20 juillet 1922)

Les exigences du Crédit Commercial de France ne sont-elles pas excessives en raison du rôle, rémunérateur, qu'il a joué dans cette affaire ?

La Société Bordeaux-Maroc n'a que peu d'années d'existence, puisque sa constitution ne remonte qu'à la deuxième quinzaine d'octobre 1919, avec un capital initial d'un million de francs, porté par rapides étapes — système Gompel s.g.d.g. — jusqu'à 6 millions, depuis les premiers mois de l'an dernier ; mais elle a déjà eu beaucoup d'histoires.

Au début de cette année, MM. Bates et Daubrée, administrateurs délégués, démissionnaient et un expert était nommé à l'effet d'examiner la comptabilité, ce qui amenait la découverte, au siège au Maroc, d'un certain nombre d'opérations plus ou moins désastreuses, de telle sorte que, le bilan à fin décembre 1921 se soldant par une perte de 5.464.350 francs, un groupe d'actionnaires déposait une plainte contre les administrateurs dont les agissements avaient, à leur avis, entraîné la déconfiture de la société.

Le conseil proposait alors la liquidation pure et simple ; mais comme cette opération n'eût laissé un centime, ni pour les actionnaires, ni pour les créanciers, la Société obtint un délai de cinq ans pour se libérer, étant entendu que M. Daubrée verserait immédiatement 750.000 francs et avaliserait pour 250.000 francs de traites. En même temps, il était décidé de ramener le capital à 1 million 200.000 francs pour les reporter à 1.700.000 francs, afin de pouvoir faire face aux nécessités les plus pressantes. Toutefois, quelques actionnaires, ne se considérant pas assez « éclairés », manifestaient l'intention de poursuivre la nullité de l'assemblée.

Parmi les créanciers importants de la Société figure le Crédit Commercial de France, qui a avancé 1.500.000 francs à Bordeaux-Maroc. Il aurait, paraît-il, reçu à cette occasion un gros paquet d'actions à un bon prix, qu'il aurait repassées, dans la clientèle, avec un profit pouvant se chiffrer par quelque 200.000 ou 250.000 francs. Mais il se montrerait, aujourd'hui, très exigeant pour le remboursement de ce qui lui reste dû, soit 850.000 francs environ.

Ce serait, de la part d'un créancier ordinaire, une prétention toute naturelle, mais le fait d'avoir participé au lancement de l'affaire n'imposerait-il pas au Crédit Commercial de France une attitude plus conciliante ? Quand ce ne serait que pour ne pas rappeler les très fâcheux souvenirs qu'a laissés la Banque Suisse et Française ! — (*Le Ruy Blas.*)

Jugements du 23 courant qui déclament en état de faillite ouverte
(*La Loi*, 24 mai 1923)

Société BORDEAUX-MAROC (B.M.), société anonyme commerciale, industrielle et maritime au capital de 1.200.000 francs, ayant pour objet l'importation et l'exportation, le transit de tous produits et toutes opérations et entreprises de transport, navigation, effritement et armement, avec siège à Paris, 8, rue Jean-Goujon.

Ouverture 3 mai 1923.

M. Catala, juge-commissaire.

M. Coutant, syndicat provisoire, 19, rue Mazarine. (N. 28295 du gr.)

SOCIETE BORDEAUX-MAROC
(*La Journée industrielle*, 25 janvier 1935)

Société, Bordeaux-Maroc (B. M.). — M. Coutant, à Paris, 29, rue de Buci, syndic de la faillite de cette société, au capital de 1 million 300.000 fr., ayant pour objet l'entreprise de transports, navigation, affrètement et armement. avec siège à Paris, 8, rue Jean-Goujon, procède actuellement à la répartition d'un deuxième et dernier dividende de 12,73 %.
